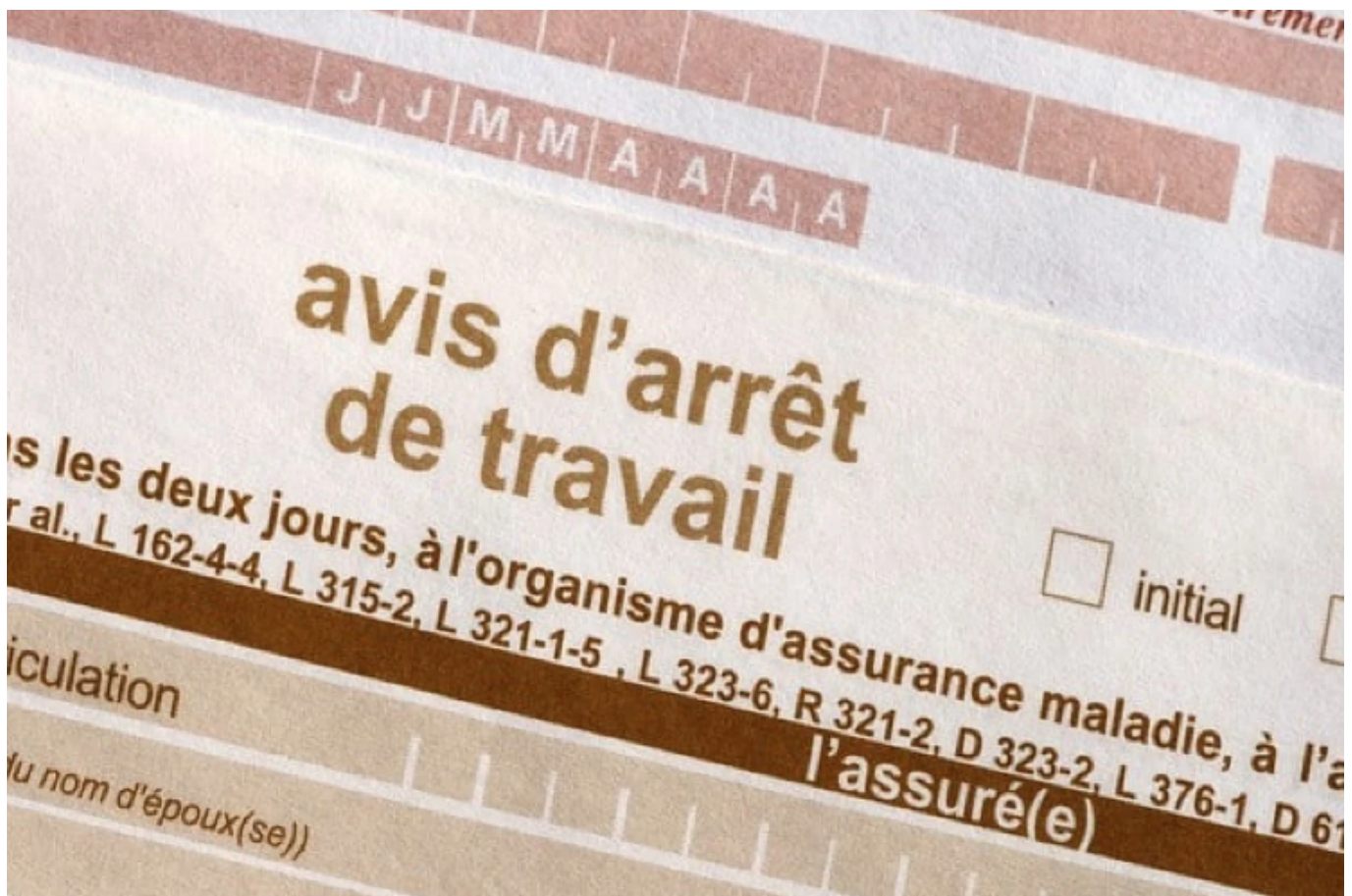


[ACTUALITÉ](#) > [Vie de la profession](#) [Revue de presse](#) [Politique de santé](#) [Santé publique](#) [Vie du cab](#)

> [ACTUALITÉS](#) > [EXERCICE PROFESSIONNEL](#)

Indemnités journalières : dysfonctionnements en série pour les libéraux de santé selon l'UNPS

Publié le 13.06.2022.



Depuis le 1^{er} juillet 2021 les professionnels de santé libéraux disposent d'indemnités journalières (IJ) pour cause de maladie ou d'accident. Ces IJ sont versées après un délai de carence de 3 jours et pendant une durée totale de 90 jours.

Or, « dans 40,5 % des cas, la CPAM a mis plus de 60 jours pour traiter le dossier », s'alarme l'Union nationale des professions de santé (UNPS) le 10 juin sur la base d'un questionnaire auprès de 1291 professionnels de santé qui ont fait l'objet d'une cessation d'activité de plus de 3 jours depuis le 1er juillet 2021 (dont 20 chirurgiens-dentistes).

« Près de 59 % des professionnels ayant perçu leurs indemnités ne les ont obtenues qu'après une réclamation, processus chronophage nécessitant de nombreux appels téléphoniques et, dans certains cas, des rendez-vous à la caisse, poursuit l'UNPS. Dans près de la moitié des cas, les professionnels attendent toujours le versement de leurs indemnités, certains depuis plusieurs mois, sans aucune information de la part de leur CPA ».

Stress, difficultés économiques,... l'association alerte l'assurance maladie sur cette situation et lui suggère de simplifier les démarches des libéraux de santé et de mettre en place une aide administrative.

Thèmes abordés

[#Exercice professionnel](#) [#dysfonctionnements](#) [#indemnités journalières](#) [#UNPS](#)

Commentaires

Laisser un commentaire

Vous devez [être connecté](#) pour publier un commentaire.

Sur le même sujet
